



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur F.F.C

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, BP 1, 13381 MARSEILLE Cedex 13 Tel 04.91.12.23.10 ffregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

AFFILIATION CLUB 2020

Madame La Présidente,
Monsieur Le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations concernant votre affiliation 2020. Nous vous rappelons que cette année vous avez la possibilité de choisir votre formule (licence dématérialisée ou version papier). Les informations sont sur le site <http://ffcpaca.fr> rubrique LE COMITE.

- **Version papier** : téléchargez les licences pré-imprimées depuis cicweb <https://cicleweb.fcc.fr>
– onglet exports/Editions puis [02.b.Pré imprimé Demande de licence \(Licenciés 2019\)](#)
- **Version dématérialisée** : disponible à partir de votre espace club <http://club.fcc.fr> (Accès à l'espace club, ouvert aux Président, Secrétaire et Trésorier – avec leur identifiant de l'espace licencié (NIP ou UCIID) <http://licence.fcc.fr>

Afin de pouvoir enregistrer rapidement et sans problème vos licences, nous vous demandons de bien vouloir contrôler avec rigueur si tous les éléments indispensables sont réunis.

RAPPEL :

- Tous les clubs débiteurs sont priés de bien vouloir solder leur compte 2019 avant de renvoyer l'affiliation 2020.

- Les dossiers ne seront traités qu'en présence des documents et des règlements correspondants :

- Photo d'identité (impérativement identifiée avec nom et prénom au verso)
- Copie CNI (Carte Nationale d'Identité)
- CMNCI (**Certificat Médical de Non Contre-Indication à la Pratique du Cyclisme en Compétition – Tampon et signature du médecin obligatoire**)
- Adresse Mail (Valide et personnelle – **indispensable pour accéder à l'espace licencié**)
- Numéro de téléphone
- Pour les mineurs, signature de l'autorisation en bas de la licence (téléchargement de l'accord parental de prélèvement sanguin) https://www.fcc.fr/wp-content/uploads/2018/09/Autorisation_Parentale_Controles_Technique_Invasive-002-1.pdf
- Additif de l'assurance AXA
- Les clubs des départements 06.83, devront adresser (si version papier), l'affiliation et les demandes de licences via ANTENNE REGION SUD HYERES
- Les clubs des départements 04.05.13.84, devront adresser (si version papier), l'affiliation et les demandes de licences via LE SIEGE SOCIAL REGION SUD MARSEILLE

Le Certificat Médical est obligatoire pour toutes les catégories, sauf :

- Licence service
- Licence encadrement
- Licence animateur Régional/Fédéral

NB : La licence ne sera plus imprimée à partir de la saison 2020, elle pourra être téléchargée sur l'espace licencié et/ou l'espace club.

Christian LAZARINI
Président du Comité
Région Sud FFC

